

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04-13-31-14-09

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Provence-Tourisme : convention pour la mise en oeuvre du plan de relance
tourisme.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme est chargée, conformément aux dispositions de l'article L132-2 du Code du tourisme, de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du Département, notamment en matière de développement, d'aménagement, de promotion et de communication.

La crise sanitaire sans précédent et le confinement ont provoqué l'arrêt brutal et total du tourisme et des activités de loisirs, durant le premier semestre de cette année.

Cette situation complètement inédite met l'ensemble du secteur dans une grande difficulté, dans un territoire à forte vocation touristique, où 50 000 emplois relèvent du seul secteur du tourisme.

Conscient de la concurrence accrue que vont déployer les destinations entre elles, et de la nécessité de relancer en urgence, une fréquentation de la destination, notamment auprès d'une clientèle de proximité, Provence Tourisme sollicite le soutien financier du Département pour mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques, nécessitant d'agir rapidement, au sortir de la crise, dans l'intérêt de la destination Provence.

Il a pour objectif de développer et dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant la consommation touristique dans le Département des Bouches-du-Rhône, tout en soutenant les professionnels de la filière.

Plus précisément, ce plan, qui vise la clientèle nationale et la population locale, s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- Une assistance et un soutien auprès des professionnels du secteur tourisme, prenant en compte les exigences imposées par la réouverture et les chartes sanitaires,
- des offres packagées et une campagne de promotion visant à développer l'attractivité du territoire auprès des visiteurs et des résidents,
- un pôle gastronomique et touristique numérique,
- des manifestations s'appuyant sur la filière gastronomie, comme vecteur d'attractivité, produites ou coproduites par Provence Tourisme. Le programme Marseille Provence

Gastronomie 2020 propose des animations populaires, petits formats festifs construits autour de la culture et de la gastronomie, dans le prolongement de la dynamique orchestrée lors de MPG2019.

Ce programme s'appuie sur un plan de communication qui viendra renforcer l'attractivité du territoire, promouvoir la destination Provence/Bouches-du-Rhône, générer de la fréquentation dans les lieux liés à la gastronomie, la culture, le tourisme et les loisirs ainsi que sur les événements et manifestations du territoire.

Par ailleurs, Provence Tourisme souhaite associer des partenaires sur l'ensemble des dispositifs qui seront mis en œuvre et proposera, compte tenu de la crise sanitaire, de nouvelles voies d'implication pour mobiliser pleinement les acteurs publics et privés.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce plan est estimé à 5 524 000 €. Le Département apporterait son soutien par l'octroi d'une subvention de 3 050 000 €.

La subvention annuelle de fonctionnement général octroyée à Provence Tourisme par délibération de la Commission permanente en date du 14 avril 2020, ne concerne aucune des actions spécifiques prévues à ce plan.

Le projet de convention présenté en annexe précise :

- les obligations de l'association,
- les moyens qu'elle doit mettre en œuvre,
- la gouvernance du projet,
- les modalités de versement de la subvention départementale,
- les modalités de communication,
- les modalités de contrôle et d'évaluation de l'utilisation de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL